



#DECLAREZ-MOI

Ton job,  
l'Urssaf et toi

# Notre mission ?

## Agir pour une protection sociale durable et solidaire

La Sécurité sociale est un système de solidarité qui nous protège tous à chaque étape de notre vie. Elle couvre différentes situations ou événements liés au domaines suivants : maladie, famille, accidents du travail et maladies professionnelles. **L'Urssaf est l'organisme de la Sécurité sociale en charge de collecter et redistribuer les cotisations et les contributions servant à la financer et plus largement à financer le système de protection sociale.**

### À quoi sert l'Urssaf ?

 L'Urssaf



**COLLECTE**  
les cotisations sociales

+



**REDISTRIBUE**  
les cotisations sociales

+ **25** millions de salariés

+ **10,68** millions d'employeurs  
et d'entrepreneurs

à **880** partenaires

dont les organismes de la Sécurité sociale : Assurance maladie, Assurance Retraite, Caisse d'allocations familiales, qui versent des prestations sociales aux Français

**39%**  
Santé

**28%**  
Retraite

**10%**  
Famille

**8%**  
Assurance  
chômage

**3%**  
Accidents  
du travail

**3%**  
Remboursement  
de la dette  
sociale

**2%**  
Transports  
publics

**1%**  
Autonomie

**0,5%**  
Aides au  
logement

**0,1%**  
Formation  
professionnelle

**0,1%**  
Invalidité  
décès (RC)

Si tu veux en savoir plus, tu peux tout retrouver sur notre site  
[www.aquoiserventlescotisations.urssaf.fr](http://www.aquoiserventlescotisations.urssaf.fr)

## Et ce n'est pas tout ! L'Urssaf, c'est aussi :

- **Accompagner tous les employeurs et entrepreneurs à chaque étape de la vie de leur activité** : nous les aidons dans leurs démarches administratives, les informons sur leurs obligations sociales et leurs droits, et les soutenons en cas de situations difficiles.
- **Assurer une saine concurrence entre les entreprises et garantir les droits des salariés** : au travers des contrôles, nous corrigeons les erreurs de déclarations des employeurs et luttons contre le travail dissimulé qui met en danger les salariés : la fraude, le travail au noir...

# Quel est ton rôle dans notre système de protection sociale ?

Un salaire ça permet de payer le loyer, d'acheter à manger ou même de s'offrir des petits plaisirs. Mais un salaire déclaré ce sont aussi des soins remboursés en cas de maladie ou d'accident, des allocations pour la rentrée scolaire, des financements pour une formation, le chômage pendant la recherche d'un nouvel emploi, et la retraite pour bien vieillir.

Ces prestations sont versées grâce aux cotisations et contributions sociales dont tu es à l'origine en travaillant.

**Nous avons toutes et tous un rôle à jouer dans le bon fonctionnement de notre système de protection sociale.**

## Toi aussi, tu peux y participer en déclarant ton emploi

- **Si tu es en alternance, en intérim, en CDI ou encore en CDD** : tu participes en tant que salarié au financement de notre protection sociale. C'est ce que l'on appelle la part salariale des cotisations sociales. Ici, la seule condition : t'assurer que ton travail est déclaré par ton employeur. Ensuite, on s'occupe de tout et si tu as besoin d'aide, on sera là pour t'aider à décrypter ton bulletin de salaire, etc.
- **Si tu es à ton compte** : tu participes en tant que qu'indépendant au financement de notre modèle social en payant des cotisations sociales, calculées en fonction de ton chiffre d'affaire. Tu ne sais pas comment le déclarer ? Nous sommes là pour t'accompagner et t'aider dans ta déclaration sociale de revenus.

## Être déclaré, c'est avoir des droits

- **Tu tombes malade**, la majeure partie de tes frais médicaux est prise en charge.
- **Tu es malade ou blessé** et tu ne peux pas travailler, tu perçois des indemnités en complément ou à la place de ton salaire.
- **Tu es étudiant**, tu bénéficies d'aides pour payer ton loyer.
- Tu es accompagné si **tu es atteint d'un handicap**.
- **Tu es jeune actif**, tu bénéficies d'aides pour lancer ta carrière professionnelle et te former.
- **Tu arrives au terme de ta vie professionnelle**, tu reçois un revenu régulier tout au long de ta retraite.

# Et sans l'Urssaf ?

## Pas de déclaration, pas de protection

Même pour un petit boulot, on ne pense pas toujours aux conséquences de travailler sans être déclaré. Pourtant, les risques sont gros.

### Travailler au noir, ça veut dire quoi ?

Le travail au noir, travail dissimulé ou illégal est le fait d'exercer une activité non déclarée auprès de l'administration fiscale et de l'Urssaf. Si l'activité n'est pas déclarée, l'Urssaf ne peut collecter aucune cotisation ou contribution puisqu'elle ne sait pas que tu as effectué des heures de travail.

### Quelles sont les conséquences pour toi ?

Travailler au noir c'est ne pas pouvoir bénéficier de l'intégralité de la protection à laquelle tu as droit et c'est t'exclure en partie de notre système social.

- Prendre le risque de rencontrer des difficultés en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, avec l'impossibilité de bénéficier d'une prise en charge de frais d'hospitalisation.
- Ne bénéficier d'aucun droit en matière de retraite ou d'invalidité.
- Ne bénéficier d'aucun droit en cas de chômage.

### Dois-tu t'attendre à des sanctions si tu n'es pas déclaré ?

Au-delà des risques sociaux, travailler au noir peut te conduire à être sanctionné si tu es travailleur indépendant.

Si tu es salarié, des sanctions sont également prévues pour ton employeur, qui est normalement soumis à une obligation de déclaration. Les sanctions sont financières mais peuvent aussi être pénales. Elles peuvent aller jusqu'à plusieurs années de prison.

### Comment t'assurer que tu es bien déclaré ?

Rien de plus simple, il suffit d'adopter quelques bons réflexes :

- T'assurer que ton employeur te remet une copie de **ta déclaration d'embauche**. C'est obligatoire, que ce soit un job d'été, en entreprise ou bien chez un particulier !
- **Signer ton contrat de travail**, qui doit préciser le motif de recrutement, la durée du contrat (avec une date de début et une date de fin), et éventuellement la période d'essai.
- Être vigilant en lisant **ton bulletin de salaire**, pour vérifier que le nombre d'heures rémunérées correspond bien au nombre d'heures réellement travaillées.